

560 000 foyers éligibles au RSA ne le touchent pas

[Faïza Zerouala](#) 6 mai 2026 à 07h46

L'enjeu est important, et à rebours des discours sur les assisté·es prêt·es à tout pour percevoir des allocations. Une partie de la population renonce à ses droits aux prestations sociales, au revenu de solidarité active (RSA) plus précisément.

Après [son étude inédite](#) en 2022 sur le taux de non-recours au RSA, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) poursuit son travail de documentation du phénomène dans une nouvelle [note](#) publiée mercredi 6 mai. Le département statistique a affiné son précédent travail, en dressant de manière plus précise le profil de ceux et celles qui ne réclament pas cette prestation sociale bien qu'ils et elles y soient éligibles.

Et de nouveau, les chiffres sont clairs : environ 560 000 foyers éligibles au RSA ne le perçoivent pas. Le taux de non-recours au RSA est estimé entre 33 % et 37 %, un résultat stable.

Pour 42 % de ces foyers non recourants, le montant mensuel de RSA non perçu est de 200 euros ou moins, et de 400 euros ou plus pour 41 % d'entre eux. Parmi les foyers éligibles au RSA au dernier trimestre 2021, 22 % à 25 % ne le perçoivent pas depuis deux ou trois trimestres.

Le versement de cette prestation sociale n'est pas automatique et, de fait, des personnes laissent échapper ces centaines d'euros. C'est par ailleurs l'une des justifications à la mise en œuvre de la controversée allocation de solidarité unifiée, censée conjurer le non-recours par une meilleure information.



Formulaire de demande du RSA (Revenu de solidarité active), France, 8 mai 2023. © Photo Alamy / Abaca

Dans le détail, ce public qui renonce à ce coup de pouce de l'État a, en moyenne, « *un statut socioéconomique moins défavorisé que les recourants* », écrit la Drees. Les personnes concernées sont souvent propriétaires de leur logement (26 %), davantage diplômées et moins éloignées de l'emploi. En règle générale, elles sollicitent moins le système de protection sociale. Par ailleurs, elles restent éligibles pour de plus courtes périodes que celles qui perçoivent le RSA.

S'ils demandaient le RSA, 42 % de ces foyers non recourants percevraient des sommes inférieures à 200 euros, et 41 % d'entre eux toucheraient des montants supérieurs à 400 euros, indique encore la Drees dans ses simulations.

Dans le détail, les profils des non-recourants éligibles à l'aide à des montants de 400 euros ou plus par mois sont plus souvent des célibataires sans enfant (76 %), âgés de 25 à 29 ans (22 %) et plus

souvent hébergés à titre gratuit, notamment chez leurs parents.

Les représentations sociales négatives attachées au RSA

À l'inverse, les foyers non recourants éligibles à des montants de 200 euros ou moins sont plus souvent des femmes seules avec enfant (21 %) ou des couples avec enfant (28 %), avec un emploi salarié et une personne de référence âgée de 50 à 59 ans (30 %), décrit encore la Drees.

Ces foyers non recourants au RSA sont aussi plus proches du marché de l'emploi que les bénéficiaires du RSA. La Drees explique que parmi les premiers, certains tablent sur une « *amélioration prochaine de leur situation* » et jugeraient que faire valoir leurs droits serait trop coûteux au regard des démarches à accomplir pour un gain modeste. D'autres seraient réticents à s'y soumettre par manque de certitude d'être éligibles à l'aide, notamment parmi les travailleurs indépendants aux revenus fluctuants.

Les plus diplômé·es (30 % contre 18 %) et en emploi salarié ou indépendant (53 % contre 22 %) renoncent davantage. Notamment « *en raison des représentations sociales négatives associées au bénéfice de l'aide sociale* », écrit la Drees. Ils sont également un peu moins pauvres que les foyers recourants : 71 % appartiennent à des ménages parmi les 20 % les plus modestes, contre 91 % pour les recourants, avant versement du RSA.

La Drees formule d'autres hypothèses pour expliquer ce non-recours. Les jeunes foyers (25-29 ans) sont surreprésentés parmi ceux qui ne réclament pas cette aide. Certains pourraient ne pas avoir connaissance de leur possibilité de demander cette prestation sociale à partir du moment où ils sont éligibles (25 ans). D'autres auraient « *besoin d'un temps d'apprentissage pour se familiariser avec les démarches*

administratives », rapporte encore la Drees.

De l'autre côté de la pyramide des âges, les seniors renoncent à cause de démarches administratives trop complexes, notamment en raison de la dématérialisation, ou parce qu'ils anticipent leur sortie de l'éligibilité à la retraite.

Enfin, un problème d'accessibilité physique aux différents services publics empêche ces potentiel·les bénéficiaires de décrocher cette prestation sociale. Ils et elles vivent davantage en milieu rural que dans les quartiers prioritaires de la ville. Celles et ceux qui vivent dans les zones éloignées des villes peinent à accéder aux guichets physiques des caisses d'allocations familiales (CAF) et des caisses de la mutualité sociale agricole (MSA).

Ce phénomène de non-recours n'est pas anodin. Si tous les ménages demandaient cette aide, 345 000 ménages en situation de pauvreté verraient leur niveau de vie augmenter, en moyenne de 280 euros par mois. Parmi ces ménages, 58 000 sortiraient d'une situation de pauvreté monétaire, et 287 000 connaîtraient une augmentation de leur niveau de vie significative quoiqu'insuffisante pour franchir le seuil de pauvreté. En clair, le RSA ne permet pas, de toutes les manières, de sortir de la précarité.

Ce non-recours permet à l'État de réaliser de substantielles économies. La Drees estime que si tous les potentiel·les bénéficiaires éligibles réclamaient le RSA, la dépense trimestrielle pour cette prestation augmenterait de 630 millions d'euros, soit entre « 41 % et 46 % de masse financière de droits au RSA en plus ».